



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 mars 2012
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 2 mars 2012, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la réunion qu'organise chaque mois le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient et qui a eu lieu le 28 février 2012, je tiens à préciser ce qui suit :

Il est devenu clair pour tous que certaines parties au sein du Conseil de sécurité continuent d'empêtrer ce dernier dans l'évolution de la situation interne en Syrie en usant d'arguments et de prétextes fallacieux sans rapport avec son rôle et la responsabilité qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies. Leur unique objectif est plutôt de l'instrumentaliser au service de visées interventionnistes qui sont étrangères à l'esprit, aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Tout dernièrement, ces parties se sont employées sans relâche à faire figurer les événements en Syrie dans les débats qu'il tient au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient », alors que chacun sait que ce point est de longue date consacré à l'examen de l'application des résolutions de l'ONU, y compris celles du Conseil, visant à mettre un terme à l'occupation par Israël des territoires arabes et notamment du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ainsi qu'à la violation du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et des autres instruments internationaux pertinents, en vue d'instaurer une paix juste et globale dans la région. Il est très curieux de voir le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, lors de l'exposé que M. Pascoe a présenté au Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, adopter la même approche subjective, qui coïncide tristement avec les vues des parties hostiles à la Syrie, sur la base d'informations de presse ne comportant pas le moindre brin de vérité et dénaturant les faits sur le terrain au point de faire passer les terroristes pour des civils et d'interpréter l'exercice par l'État de sa responsabilité et de son devoir de protéger les populations et d'assurer leur sécurité, selon la loi syrienne et le droit international, comme une violation des droits de l'homme. Je tiens, en l'occurrence, à énoncer les points suivants au sujet de l'exposé susmentionné :

1. M. Pascoe a commencé par évoquer la situation en Syrie, accordant ainsi une importance plus grande et un rang de priorité plus élevé aux événements qui s'y déroulent qu'à la question qui réside au cœur du point de l'ordre du jour sur la situation au Moyen-Orient, à savoir l'arrêt de l'occupation par Israël des territoires arabes occupés et le règlement du conflit arabo-israélien sur la base des mandats



reconnus devant mener à la paix. Il s'agit d'un problème international qui a atteint un stade extrêmement dangereux à cause de l'intransigeance d'Israël; de sa poursuite du massacre systématique de civils arabes qui souffrent de l'occupation; et de son refus d'appliquer les centaines de résolutions qui ont été adoptées par l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Cette question est directement liée aussi à la responsabilité primordiale qui incombe au Conseil de sécurité, notamment en matière de maintien de la paix et la sécurité internationales et à la raison qui a conduit à consacrer un point de l'ordre du jour à la situation au Moyen-Orient. Elle y est demeurée pendant de longues décennies sans être résolue. Certaines parties tentent à présent de la draper d'un voile et de dissimuler leur échec, pour n'avoir pu la régler, en faisant figurer dans les débats du Conseil de sécurité des affaires internes qui dépassent le cadre du point de l'ordre du jour.

2. Il est fort regrettable que M. Pascoe n'ait pas évoqué dans son exposé la situation dans le Golan syrien occupé, qu'Israël s'obstine à ne pas rendre à la Syrie, la nation dont il fait partie, refusant de se conformer aux résolutions de l'ONU et, en particulier, à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité. Israël continue de mener également des politiques terroristes et répressives à l'égard des ressortissants syriens soumis à l'occupation dans le Golan. Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite de leur campagne visant à détruire les liens du Golan occupé avec la Syrie et complètement le couper de l'entité géographique syrienne dont il fait partie intégrante, les autorités d'occupation israéliennes construisent une barrière de séparation raciste dans le Golan, à l'est de la ville de Majdal Shams, comme nous en avons informé le Secrétaire général dans nombre de lettres officielles. Nous avons maintes fois appelé l'attention des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des collaborateurs du Secrétaire général sur le danger de l'omission de la question du Golan des exposés du Secrétariat sur le point de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient, mais malheureusement en vain. Il est à la fois inadmissible et étonnant que le Secrétariat ne mentionne nullement dans ses exposés la violation persistante par Israël des droits fondamentaux des Syriens qui souffrent cruellement de l'occupation ni de ses graves et constantes violations du droit international. C'est comme si aucune de ces violations n'étaient jamais intervenues ou Israël avait mis fin à son occupation du Golan! C'est comme si aussi les Syriens vivant dans le Golan sous l'occupation la plus odieuse ne méritent pas la plus infime part de l'attention que le Secrétariat accorde dans son exposé à la situation en Syrie!

3. Dans son exposé, M. Pascoe a malheureusement adopté la version donnée par les groupes terroristes de ce qui se passe en Syrie sans faire cas des véritables réformes qui y sont menées et qui ont abouti à l'adoption d'une nouvelle Constitution. Celle-ci prévoit l'institution d'un État démocratique syrien moderne, fondé sur la primauté du droit, l'égalité de tous les citoyens et le pluralisme politique et économique; la protection des libertés fondamentales et l'exercice démocratique d'un pouvoir émanant des urnes. L'exposé attribue à tort au Gouvernement syrien l'entière responsabilité des événements douloureux qui se déroulent dans le pays, sur la base d'informations tendancieuses et fallacieuses, qui ne sont guère crédibles. Dans le même temps, il fait état des opérations menées par les groupes armés, mais passe sous silence le fait que ces groupes terroristes se livrent à des actes notamment de meurtre, de sabotage et de destruction d'infrastructures en s'en prenant à des institutions et à des biens publics et privés; en détruisant des oléoducs et des gazoducs, des lignes de chemin de fer, des

matériels de prestation de services publics aux populations; et en tuant sans distinction civils, soldats et agents de l'ordre public. Leurs agissements ont causé, au cours des derniers mois, d'énormes pertes en vies humaines et en matériel en Syrie. Malheureusement, il semble que le Secrétariat n'ait rien entendu au sujet de ces actes criminels, malgré les quantités de communications officielles que lui a adressées le Gouvernement syrien, contenant des informations étayées sur ces actes et qu'est venu confirmer le rapport de la mission d'observation de la Ligue des États arabes. Puisque M. Pascoe a adopté les points de vues de tous les ennemis de la Syrie, pourquoi n'a-t-il pas relevé les déclarations faites par le Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, le Premier Ministre du Qatar et certains États occidentaux, ou même, les déclarations du dirigeant d'Al-Qaida Ayman Zawahiri, concernant le fait qu'ils soutiennent et arment les groupes terroristes en Syrie? L'une des responsabilités qui incombent au Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales est de condamner et de sanctionner ces déclarations parce que constituant une incitation au terrorisme, au meurtre et à la destruction ainsi qu'une incitation au soutien et au financement de tels actes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**